

## **Informations brèves du CJB (séance du 29 janvier 2014)**

*La Neuveville, le 31 janvier 2014*

### **Avenir du tourisme**

Le Conseil du Jura bernois (CJB) précise sa vision du développement touristique régional. Il est favorable à la réunion des offices de tourisme actuels en une seule entité chapeautée par l'association Jura & 3 Lacs (J3L). Cette organisation permettra d'unifier les conditions-cadres entre les différents cantons et régions. Elle offrira une meilleure visibilité aux visiteurs ainsi qu'un renforcement des prestations et ira dans le sens d'une plus grande communauté d'intérêt entre les territoires concernés, sans affecter l'identité propre de chaque région. Le CJB est d'avis que, pour une entité de petite taille comme Jura bernois Tourisme, cette évolution permettra de gagner en importance. Sur le court à moyen terme, le CJB soutient la proposition de J3L de réfléchir à une meilleure valorisation du thème de l'horlogerie en tant que produit touristique phare, aux côtés des autres points forts tels que la nature, la culture, la mobilité douce et les congrès. S'exprimant en réponse à une consultation sur le masterplan de J3L, le CJB partage l'essentiel des propositions et invite le canton de Berne à prendre les mesures, le moment venu, qui permettront de concrétiser la stratégie. En effet, un effort devra être produit afin d'adapter la législation et d'assurer un financement adéquat.

### **Chancellerie d'Etat**

Le CJB se réjouit de la décision de la Chancellerie d'Etat de conserver le service juridique au sein de l'Office des services linguistiques et juridiques (OSLJ). Il a ainsi obtenu satisfaction suite à une démarche qu'il avait menée conjointement avec le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF). Sur l'autre point de cette démarche, à savoir le transfert du Service des relations extérieures vers le Service de la communication, le CJB a retiré son objection. Après avoir rencontré le chancelier, il a pu s'assurer que cette modification visait à renforcer la prise en compte des relations extérieures au sein du Conseil-exécutif. Une question terminologique reste encore ouverte : la Chancellerie propose de rebaptiser le Service de législation et des affaires jurassiennes en Service de législation et du bilinguisme. Favorable à l'ajout de cette notion de bilinguisme, le CJB souhaite toutefois qu'elle ne remplace pas les affaires jurassiennes mais les complète. Il propose donc la formulation « Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme ».

**Adresse du secrétariat :**

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE  
Tél. 032 493 70 73 Fax 032 493 70 74  
info.cjb@sta.be.ch

### **Ecole obligatoire**

Le CJB a été informé des démarches de la section Instruction publique (INS) en lien avec l'augmentation moyenne des effectifs des classes décidée par le Grand Conseil. Cette mesure acceptée dans le cadre du programme d'économie EOS figurait dans le paquet 2 mais a néanmoins été retenue. Le CJB souhaite s'assurer que le Jura bernois ne paie pas un tribut exagéré à cette décision par rapport aux autres régions, ce d'autant que le Grand Conseil l'a accompagnée d'une déclaration de planification invitant les autorités compétentes à tenir compte de la taille des établissements scolaires. La section INS a demandé à la Direction de l'instruction publique de lui fournir la synthèse des mesures qui seront prises dans le Jura bernois, qu'il s'agisse de fermeture de classes et de réduction du nombre de leçons.

### **Institutions culturelles**

Le CJB a écrit aux institutions culturelles du Jura bernois qu'il souhaite régionaliser pour les informer de l'état des travaux. Le canton va prochainement lancer une consultation auprès des communes afin d'établir la liste définitive. Le CJB espère qu'une majorité des communes soutiendra la liste de 12 institutions qu'il a proposée, ce qui permettrait de conserver et renforcer le haut niveau de l'offre culturelle dans la partie francophone du canton. Les institutions ont aussi été invitées à mener des réflexions sur la mise en valeur et le développement de leur offre d'intérêt régional.

### **Autres dossiers**

Dans sa séance du 29 janvier, le CJB a également :

- désigné M. Marti Kohli, de Perrefitte, en tant que représentant du canton de Berne au sein de la Commission interjurassienne de la formation professionnelle en agriculture et en économie familiale ;
- approuvé le versement de la participation 2013 du canton de Berne au financement du poste de délégué interjurassien à la jeunesse ;
- désigné son président Christophe Gagnebin et son secrétaire général Fabian Greub au sein d'un groupe de travail chargé de redéfinir le mandat de la Commission culturelle interjurassienne ;
- renoncé à demander au canton de Berne de réserver un contingent annuel d'autorisations de loterie pour le Jura bernois, tout en s'engageant pour une meilleure information sur les possibilités auprès des associations francophones ;
- pris connaissance des modifications de lois et décrets visant à mettre en oeuvre les mesures à court terme du programme d'économies EOS.

## **Informations**

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73